



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/C.5/919  
6 septembre 1962  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-septième session  
Point de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1963

Chapitres 2, 3, 4, 5, 10 et 11 : demandes de crédits révisées comme suite  
aux décisions du Conseil économique et social

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Conformément à la pratique établie, le Secrétaire général soumet dans le présent rapport des demandes de crédits révisées pour 1963 qui ajouteront aux crédits demandés dans le projet de budget initial (A/5205) un montant de 578 000 dollars destiné à mettre en oeuvre les décisions prises en 1962 par le Conseil économique et social, au cours de ses trente-troisième et trente-quatrième sessions. Conformément à l'article 34 de son règlement intérieur, le Conseil, lorsqu'il a pris ces décisions, a été saisi d'un état de leurs incidences financières<sup>1/</sup>.
2. Une description détaillée des activités qui nécessitent des crédits supplémentaires figure à la partie II (par. 15 à 90 ci-dessous). L'annexe I donne un état récapitulatif des nouveaux postes permanents demandés, par domaine d'activité et par classe. L'annexe II indique les répercussions de ces augmentations, classées par branche d'activité, sur certains chapitres du budget et l'annexe III montre les augmentations qui en résultent pour les chapitres correspondants du budget.
3. Dans certains cas, et notamment pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement envisagée dans la résolution 917 (XXXIV) du Conseil, les crédits supplémentaires nécessaires ne peuvent être évalués dès maintenant de façon suffisamment précise et devront faire l'objet d'une demande ultérieure. Les circonstances relatives à chacun de ces cas d'espèce sont également exposées en détail à la partie II du présent rapport.

<sup>1/</sup> Documents E/3663 et Add.1 et 2.

4. Pour apporter ces révisions aux demandes de crédits initiales, le Secrétaire général a tenu compte des dispositions des résolutions 1096 (XI) et 1449 (XIV) de l'Assemblée générale. Rappelons que ces deux résolutions avaient pour objet de restreindre le nombre des demandes de crédits révisées présentées après l'élaboration et la parution du projet de budget annuel du Secrétaire général. Si l'Assemblée, dans sa résolution 1096 (XI), autorisait notamment, sous certaines conditions, la présentation de demandes de crédits révisées à la suite des décisions du Conseil économique et social, dans sa résolution 1449 (XIV), elle priait tous les organes de l'ONU, y compris le Conseil, de rechercher les moyens permettant de différer les nouveaux projets jusqu'à ce que les crédits appropriés puissent être demandés dans le projet de budget initial d'un exercice ultérieur, à moins qu'il ne s'agisse de projets présentant une importance et une urgence particulières ou qu'il ne soit possible de les mener à bien avec les crédits déjà ouverts en différant des projets relativement moins pressants. En conséquence, le Secrétaire général a de nouveau attiré l'attention du Conseil (E/3663), lors de sa dernière session, sur les termes de ces résolutions. Le Conseil, à la suite tout particulièrement de ses débats sur la Décennie des Nations Unies pour le développement, a créé un Comité spécial de coordination dont il sera également question dans le paragraphe 5 ci-après. Au paragraphe 3 du dispositif de la résolution 916 (XXXIV), le Conseil a énuméré les tâches auxquelles il invitait les gouvernements des Etats Membres, ainsi que les organes des Nations Unies et les institutions spécialisées, à s'attacher tout spécialement pendant les premières années de la Décennie du développement, indépendamment des efforts qu'ils déploient dans d'autres domaines. En conséquence, toutes les décisions qui ont donné lieu à la présente demande de crédits révisés constituent des additions à un programme de travail existant déjà approuvé.

5. Dans les paragraphes 22 à 26 de l'Avant-propos au Projet de budget pour l'exercice 1963 (A/5205), le Secrétaire général a exprimé l'opinion que, dans la mesure où la participation de l'ONU à la Décennie pour le développement entraînera inévitablement une expansion de ses activités et de ses ressources, c'est en pratiquant une politique d'expansion "contrôlée", et notamment en établissant, pour les programmes, des objectifs à atteindre en une période donnée, qu'on assurera le

mieux le succès de cette participation. La fixation de ces objectifs permettrait non seulement la croissance ordonnée des programmes destinés à élever les niveaux économiques et sociaux au cours de la Décennie, mais permettrait aussi de mener une politique budgétaire plus rationnelle et plus suivie et de mieux organiser les travaux du Secrétariat. De l'avis du Secrétaire général, ces objectifs ne pourront être atteints que si les organes délibérants acceptent de subordonner à une certaine discipline leurs décisions relatives aux programmes de travail, si les dates limites pour la présentation des études et rapports et pour la convocation des réunions sont fixées avec plus de souplesse et, surtout, si l'on établit une procédure permettant de concilier les programmes de travail avec le niveau réel des ressources telles qu'elles sont approuvées pour une année donnée par l'Assemblée générale. Le Secrétaire général pense que le Conseil économique et social pourrait envisager d'examiner ces questions à la reprise de sa session d'été, et peut-être avec le concours du Comité spécial de coordination créé aux termes de la résolution 920 (XXXIV), lorsqu'il étudiera l'ordre des priorités pour la mise en oeuvre des programmes de travail dans les domaines économique et social.

6. Les crédits supplémentaires de 578 000 dollars, demandés jusqu'ici pour 1963, correspondent, pour 249 400 dollars, à des dépenses non renouvelables et, pour 328 600 dollars, à des dépenses renouvelables.

7. Les dépenses non renouvelables sont les suivantes :

| <u>Rubrique</u>   | <u>Dépenses supplémentaires<br/>pour 1963<br/>(Dollars)</u> |
|---|---|
| a) Conférence sur les voyages et le tourisme internationaux (par. 15) .....               | 25 000 <sup>a/</sup>  |
| b) Convocation du CAT deux semaines au lieu d'une avant la session d'été du Conseil ..... | (voir par. 16) <sup>b/</sup>                                |
| c) Création d'une Banque africaine de développement (par. 17 à 21) .....                  | 28 500  |
| d) Monographies dans le domaine de l'industrialisation (par. 20) .....                    | 10 000  |

<sup>a/</sup> Ce montant représente les dépenses qu'entraînerait la convocation de la Conférence à New York. Les frais additionnels résultant de la décision de réunir la Conférence à Rome seront à la charge du Gouvernement italien.

<sup>b/</sup> Une décision sera prise à cet égard par le CAT et par le Conseil lors de la reprise de la session en novembre 1962.

| <u>Rubrique</u>   | <u>Dépenses supplémentaires<br/>pour 1963<br/>(Dollars)</u> |
|---|---|
| e) Revision et publication de l'étude statistique intitulée <u>Aperçu de l'expansion industrielle</u> (par. 49 et 50) .....   | 55 000  |
| f) Consultants pour la préparation de directives en vue d'un développement équilibré dans le secteur social (par. 52 à 54) .....  | 19 600  |
| g) Publication du rapport du Groupe spécial de l'habitation (par. 57) .....   | 3 100   |
| h) Consultants pour la réévaluation du programme de services sociaux (par. 58 à 60) .....   | 30 000  |
| i) Publication du troisième rapport sur les progrès de la réforme agraire (par. 61) .....   | 8 500   |
| j) Consultants pour la documentation nécessaire au Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce (par. 66 à 68) .....                              | 6 000   |
| k) Groupe d'experts pour l'évaluation des activités dans le domaine du commerce des produits de base (par. 69 et 70) .....  | 17 500  |
| l) Publication de certains documents de la CEE (par. 74)  | 13 500  |
| m) Préparation et publication d'un <u>Commentaire</u> et d'un Guide administratif pour l'application de la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants (par. 85 et 86) .. | 32 700  |
|   | <hr/> 249 400   |

o. Les dépenses renouvelables sont les suivantes :

| <u>Rubrique</u>   | <u>Dépenses pour 1963<br/>(Dollars)</u> |
|---|---|
| a) Développement industriel (par. 27 à 29)<br>(Personnel pour le Centre de développement industriel)            | 56 200                                  |
| b) Centre de mise en valeur des ressources hydrauliques (par. 35 à 39) .....                                    | 58 800                                  |
| c) Elaboration internationale des statistiques du commerce extérieur à l'aide d'une calculatrice (par. 41 à 48) | 108 700                                 |
| d) Comité de l'habitation, de la construction et de la planification physique (par. 55 et 56) .....             | 17 800                                  |
| e) CEE : publications annuelles (par. 74) .....   | 2 100                                   |

/...

| <u>Rubrique</u>  | <u>Dépenses pour 1963</u><br>(Dollars) |
|--|--|
| f) Préparation d'un guide des institutions et procédures légales nationales pour la protection ou le développement des droits de l'homme (par. 77 et 78) ..... | 16 000                                 |
| g) Détachement d'un fonctionnaire de la Division des stupéfiants en Amérique latine (par. 83 et 84) .....  | 16 000                                 |
| h) Augmentation de l'effectif de la Division de l'administration publique (par. 80 à 90) .....   | 53 000                                 |
|  | 328 600                                |

9. Alors que les prévisions présentées dans le présent rapport portent sur les crédits supplémentaires nécessaires pour 1963, certaines décisions du Conseil portent sur des projets prioritaires dont l'exécution doit être entreprise en 1962. Les dépenses qui en résultent, et qui ne sont pas prévues dans les crédits ouverts pour cet exercice, sont évaluées à 300 000 dollars au minimum. Dans la mesure où elles ne pourront pas être couvertes par les crédits déjà approuvés, les crédits nécessaires seront demandés dans le budget additionnel de 1962.

10. L'objet des activités en question et les dépenses qu'elles entraîneront en 1962 sont exposés plus loin. Les plus importantes de ces activités sont : les dispositions à prendre pour la création d'une Banque africaine de développement (par. 17 à 20), l'élaboration d'un programme d'action coordonnée dans le domaine des ressources hydrauliques (par. 39), l'élaboration des statistiques du commerce extérieur à l'aide d'une calculatrice (par. 41 à 45), la préparation de monographies dans le domaine de la planification du progrès social (par. 53), les réunions du Groupe technique de travail sur les mesures financières de compensation destinées à atténuer les effets des variations des recettes provenant de l'exportation des produits de base (par. 63 à 65), enfin l'élaboration d'un commentaire sur la Convention unique sur les stupéfiants (par. 85 et 86).

11. Après avoir examiné la mesure dans laquelle il est possible de faire face à ces dépenses à l'aide des ressources existantes, le Secrétaire général exposera la question de façon plus détaillée dans son rapport sur le budget additionnel de 1962. Le Secrétaire général se sent tenu, à ce propos, d'exprimer l'inquiétude que lui cause le nombre des récentes décisions du Conseil, qui impliquent des dépenses

/...

importantes pour l'année en cours, de sorte qu'il lui sera d'autant plus difficile de se conformer au désir fréquemment exprimé par l'Assemblée générale de voir limiter les demandes de crédits additionnels aux cas où elles sont strictement nécessaires.

12. Le Secrétaire général tient à attirer spécialement l'attention sur certaines résolutions du Conseil qui auront des répercussions sur le niveau des crédits à ouvrir pour 1963 et les exercices suivants au titre des programmes techniques financés dans le cadre du budget ordinaire. Il s'agit de :

- i) La résolution 693 (XXXIV) : Services consultatifs dans le domaine du développement industriel;
- ii) La résolution 689 (XXXIV) : Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme;
- iii) La résolution 607 (XXXIV) : Administration publique et envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration.

Dans son projet de budget initial pour 1963 (A/5205), le Secrétaire général a insisté pour que le niveau normal des crédits alloués annuellement aux programmes techniques financés dans le cadre du budget ordinaire soit maintenu au chiffre de 1962, soit 6,4 millions de dollars. En prenant une décision à cet égard, l'Assemblée générale souhaitera sans nul doute tenir compte des résolutions du Conseil mentionnées ci-dessus, et plus particulièrement des observations relatives aux services consultatifs dans le domaine du développement industriel qui figurent aux paragraphes 31 à 34 du présent rapport.

13. Il convient de signaler également la résolution 679 (XXXIV) du Conseil, sur la décentralisation des activités de l'ONU dans les domaines économique et social et le renforcement des commissions économiques régionales. Le Conseil a pris acte du rapport intérimaire du Secrétaire général (E/3645), s'est félicité de ce que l'Assemblée générale, dans sa résolution 1709 (XVI), du 19 décembre 1961, ait confirmé la politique de décentralisation et de renforcement des commissions économiques régionales, et a exprimé la conviction que le Secrétaire général, tenant compte des opinions exprimées au cours des débats de la trente-quatrième session du Conseil, continuerait de prendre des mesures pour assurer cette décentralisation conformément à la résolution 1709 (XVI) de l'Assemblée générale. Les mesures prises au cours de l'année pour la mise en oeuvre de la résolution 1709 (XVI) de l'Assemblée générale feront ultérieurement l'objet d'un rapport distinct.

14. Les présentes demandes de crédits révisés ne tiennent pas compte du fait que l'élargissement des programmes qu'impliquent les décisions du Conseil entraîne un accroissement continu du volume de travail des services de documentation, d'interprétation, de traduction et de reproduction. Il faut mentionner tout spécialement la documentation supplémentaire qu'exigera la mise en oeuvre des programmes de travail dans les domaines de l'industrialisation, du commerce des produits de base, de la programmation économique et de l'habitation, ainsi que la documentation nécessaire aux travaux des comités nouvellement créés - Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, Comité spécial de coordination, Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement - et des divers groupes d'experts dont le Conseil a demandé la réunion. Le Secrétaire général tient à réserver sa position à l'égard des ressources supplémentaires qui seront peut-être nécessaires pour les services linguistiques et de documentation y afférents.

II. INCIDENCES FINANCIÈRES DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL À SES TRENTE-TROISIÈME ET TRENTE-QUATRIÈME SESSIONS

Conférence sur les voyages et le tourisme internationaux

15. Par sa résolution 870 (XXXIII), le Conseil a confirmé sa décision antérieure [résolution 813 (XXXI)] de convoquer une conférence technique sur les voyages et le tourisme internationaux et a accepté l'offre faite par le Gouvernement italien d'en être l'hôte. En conséquence, il a été décidé que la conférence serait réunie à Rome en août-septembre 1963, pour une durée ne dépassant pas douze jours ouvrables. Comme l'indique le document E/3590/Add.1 du 6 avril 1962, on avait estimé que les frais occasionnés par cette conférence s'élèveraient à 17 600 dollars si elle se tenait à New York. Ce chiffre a été porté, après révision, à 25 000 dollars, car un nouvel examen a révélé que, dans les circonstances présentes et celles que l'on peut prévoir, si la conférence avait lieu à New York, il interviendrait certainement un facteur dont la première estimation n'avait pas tenu compte, celui des heures supplémentaires. Le Gouvernement italien s'est engagé, conformément aux dispositions de la résolution 1202 (XII) de l'Assemblée générale, à prendre à sa charge le surcroît de frais dû à la réunion de la conférence à Rome au lieu de New York. Des négociations sont en cours avec le Gouvernement italien en vue de mettre au point le détail des dispositions à prendre et de déterminer l'importance des frais supplémentaires. Un rapport distinct sur le résultat de ces négociations sera présenté à l'Assemblée générale au cours de sa session à venir.

Crédit demandé

Chapitre 2. Réunions et conférences spéciales ..... 25 000 dollars

Calendrier des conférences pour 1963 : Comité de l'assistance technique

16. Le Conseil a accepté, à sa 1236<sup>ème</sup> séance, une proposition de son Comité du calendrier des conférences pour 1963, tendant à réunir le Comité de l'assistance technique pendant deux semaines, avant l'ouverture de la session d'été du Conseil, au lieu d'une comme c'est le cas actuellement. Le Conseil a été informé que si le Comité devait se réunir à Genève, cette décision entraînerait des dépenses supplémentaires au titre du personnel temporaire, des frais de voyage et des indemnités de subsistance. Le Conseil a décidé de remettre à la reprise de sa trente-quatrième session, en novembre 1962, sa décision au sujet du lieu de réunion. En conséquence, aucun crédit supplémentaire n'est demandé pour le moment. /...



Création d'une Banque africaine de développement

17. Par sa résolution 874 (XXXIII), le Conseil, après avoir examiné l'état des incidences financières établi par le Secrétaire général (T/3595/Add.1), a approuvé la décision prise par la Commission économique pour l'Afrique par sa résolution 52 (IV) de constituer un comité de neuf membres chargé d'entreprendre des études, d'établir des contacts et de rédiger des statuts en vue de la création d'une Banque africaine de développement. Le Conseil a aussi fait sienne la demande, formulée par la Commission, de convoquer une conférence de ministres aux fins d'examiner le rapport du Comité et de prendre les mesures appropriées en vue de la création de la Banque. Les incidences financières de cette résolution du Conseil étaient évaluées, au moment où elle a été prise, à un montant de 111 500 dollars, pour les deux années 1962 et 1963. Cette somme représentait les dépenses du Comité des neuf et de ses groupes de travail, ainsi que celles de la Conférence de ministres.

18. A la suite de la trente-troisième session du Conseil, le Comité des neuf a tenu une première session à Monrovia, du 18 au 22 juin 1962. Le Comité a jugé nécessaire de revoir les données sur lesquelles les incidences financières avaient d'abord été fondées. Il a demandé : a) un programme plus intensif de visites dans chacune des capitales des pays africains, de manière à obtenir de tous les gouvernements africains leur appui et leur participation effective au projet; b) des visites dans les capitales de pays non africains, plus nombreuses qu'il n'avait été initialement prévu, et notamment dans les villes suivantes : Rome, Paris, Berne, Bonn, Prague, Moscou, Stockholm, Copenhague, Londres, Ottawa, New York, Washington et Tokyo, et c) une troisième session du Comité des neuf.

19. Pour entreprendre les consultations visées au paragraphe 18, le Comité des neuf a constitué trois groupes de travail pour les visites dans les capitales africaines et un quatrième pour les visites dans les capitales non africaines. Les trois groupes de travail qui se rendront dans les capitales africaines ont commencé leurs travaux vers la fin de juillet et doivent se réunir au cours de la troisième semaine de septembre 1962 à Louala (Cameroun) où le Comité des neuf examinera, au cours d'une deuxième session, les résultats des visites dans les capitales africaines et reprendra la préparation des visites dans les capitales non africaines. Le quatrième groupe de travail commencerait ensuite ces dernières, laissant derrière

/...

lui un sous-comité de rédaction qui, avec l'assistance de consultants et d'experts juridiques, rédigerait un projet de statuts pour la Banque. On prévoit que ce sous-comité se réunirait pour une durée qui n'excéderait pas cinq jours et fixerait les grandes lignes du projet qui serait exécuté par les experts juridiques et les consultants. Il se réunirait à nouveau cinq semaines plus tard pour examiner le projet préparé par ces experts et rédiger le rapport qu'il présenterait à la troisième et dernière session du Comité des neuf, qui se tiendrait au début de novembre 1962. A cette session, le Comité des neuf examinerait à la fois les résultats des visites dans les capitales non africaines et le projet de statuts de la Banque, dont il arrêterait le texte définitif. Il rédigerait également le rapport qu'il soumettrait à la Conférence des ministres qui se tiendrait au début de l'année 1963, à l'occasion de la cinquième session de la Commission à Léopoldville.

20. Ce programme de travail élargi et plus complexe entraînera des dépenses considérablement plus élevées que celles prévues dans les estimations soumises à la trente-troisième session du Conseil. Elles sont évaluées, après révision (E/3663/Add.1), à 207 900 dollars, contre 111 500 dollars, montant figurant dans l'état des incidences financières soumis à la trente-troisième session du Conseil (E/3595/Add.1). Comme ces dépenses seront engagées pour la majeure partie (179 400 dollars) en 1962, le Secrétaire général s'efforcera d'y faire face dans la mesure du possible au moyen des crédits alloués par l'Assemblée générale à la Commission économique pour l'Afrique pour 1962.

21. Les dépenses pour 1963, évaluées à 28 500 dollars, se répartissent de la façon suivante :

| <u>Rubrique</u>  | <u>Montant</u><br><u>(Dollars)</u> |
|--|------------------------------------|
| a) Personnel des services linguistiques et des services de conférences (y compris les frais de voyage) affecté à la Conférence des ministres qui se tiendra à l'occasion de la cinquième session de la Commission à Léopoldville ..... | 5 000                              |
| b) Services permanents d'un consultant pendant six mois (traitement : 13 500 dollars; frais de voyage et indemnité de subsistance : 4 000 dollars) .....   | 17 500                             |
| c) Frais de voyage et indemnités de subsistance de trois fonctionnaires des services organiques détachés pour la Conférence .....  | 4 000                              |
| d) Dépenses diverses pour la Conférence (communications télégraphiques et téléphoniques, fret, transports locaux, fournitures et services divers) .....  | 2 000                              |
|  | /...                               |

| <u>Crédit demandé</u>  | <u>Dollars</u> |
|--|----------------|
| Chapitre 3, article III. Personnel temporaire supplémentaire                             | 22 500         |
| Chapitre 5, article premier. Frais de voyage du personnel<br>envoyé à des sessions ..... | 4 000          |
| Chapitre 10. Frais généraux .....  | 2 000          |
|  | <hr/>          |
| Total  | 28 500         |
|  | <hr/>          |

Programme de travail du Comité du développement industriel

22. Le chapitre 3 du projet initial de budget pour 1963 (A/5205) expose les mesures prises d'urgence au cours de l'année 1962 pour créer, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un poste de Commissaire au développement industriel, pour nommer auprès de ce commissaire un assistant ayant rang d'administrateur de première classe et une secrétaire ainsi que pour faire passer les deux administrateurs généraux de la Division du développement industriel dans une catégorie supérieure (avec le rang de directeur). Le Secrétaire général a également opéré une nouvelle répartition des ressources disponibles en 1962 de manière à créer un poste d'administrateur général (D-1) à la Division du développement industriel. Le Secrétaire général a pris ces mesures pour se conformer directement aux directives énoncées par le Conseil dans ses résolutions 872 (XXXIII) et 873 (XXXIII) qui concernaient respectivement le programme de travail adopté par le Comité de développement industriel à sa deuxième session et les problèmes posés par l'affectation d'un personnel suffisant pour exécuter ce programme.

23. Dans sa résolution 873 (XXXIII), le Conseil a prié en outre le Secrétaire général de constituer un groupe consultatif de dix experts pour examiner si de nouveaux changements d'organisation seraient nécessaires pour intensifier, concentrer et activer les efforts déployés par les Nations Unies en vue du développement industriel des pays peu développés, et notamment s'il serait opportun de créer une institution spécialisée pour le développement industriel, ou s'il faudrait renforcer ou modifier la structure organique existante dans ce domaine. Ce groupe d'experts se réunira au Siège au début de l'année 1963 car il doit faire rapport au Comité du développement industriel à sa troisième session qui est prévue pour le mois de

/...

de mai 1963. Le projet de budget pour 1963 (A/5205) prévoit un crédit de 15 000 dollars pour couvrir les frais de voyage et les indemnités de subsistance afférents à une session de dix jours de ce groupe d'experts.

24. Sans préjuger les résultats de l'étude sur les changements d'organisation nécessaires que ce groupe d'experts va entreprendre, le Conseil a étudié plus avant à sa trente-quatrième session les recommandations du Comité du développement industriel sur la création de services consultatifs dans le domaine du développement industriel<sup>1/</sup>. Le Conseil était saisi d'un exposé du Secrétaire général (E/3656) proposant la création d'un service consultatif au Siège, complété par un mémoire du Commissaire au développement industriel (E/3656/Add.1) proposant la création de services semblables au niveau régional. Dans son mémoire, le Commissaire exposait, après avoir consulté au préalable les secrétaires exécutifs des commissions régionales, quels liens existent entre le programme de travail approuvé pour la Division du développement industriel au Siège et le programme de travail des secrétariats des commissions régionales. Le Conseil a étudié ce tableau d'ensemble de la situation puis, dans sa résolution 893 (XXXIV), il a noté avec satisfaction les propositions qui avaient été faites et a exprimé l'espoir que des ressources financières suffisantes seraient affectées avec un haut degré de priorité à l'extension des activités des Nations Unies intéressant l'industrialisation, y compris les services consultatifs dans le domaine du développement industriel, pour répondre aux besoins des pays en voie de développement dans toutes les régions. Le Conseil a également exprimé le voeu que les experts supplémentaires qui seraient rattachés aux commissions régionales, comme l'indiquait le Commissaire dans son mémoire, fassent partie des services consultatifs des Nations Unies dans le domaine de l'industrie. Dans la même résolution, le Conseil a demandé au Secrétaire général, lorsqu'il retrait en oeuvre les propositions tendant à la création d'un service consultatif dans le domaine de l'industrie, de ne pas perdre de vue que le Conseil, dans sa résolution 872 (XXXIII), avait fait siennes les recommandations formulées par le Comité du développement industriel à sa deuxième session, tendant notamment

---

<sup>1/</sup> Document E/3600, par. 102.

à ce que les groupes d'experts spécialistes des problèmes de l'industrie soient "rattachés aux commissions économiques régionales chaque fois que cette solution assurerait les résultats les meilleurs".

25. Enfin, par sa résolution 873 (XXXIII), le Conseil a demandé qu'une série de monographies sur la structure et la mise en oeuvre de la planification dans le domaine du développement industriel soient entreprises en pleine coopération avec les secrétariats des commissions régionales.

26. Les crédits supplémentaires nécessaires dans le domaine de l'industrialisation concernent donc les trois catégories d'activités suivantes :

- a) Renforcement de la Division du développement industriel au Siège;
- b) Préparation des monographies sur la structure et la mise en oeuvre de la planification du développement industriel;
- c) Services consultatifs dans le domaine du développement industriel.

a) Division du développement industriel au Siège de l'ONU

27. L'effectif du personnel de la Division du développement industriel autorisé en 1962 comprend 25 postes d'administrateur et 11 postes d'agent des services généraux dont 3 postes d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux pour le Centre de développement industriel. On a recours en outre à trois conseillers techniques spéciaux rémunérés avec des crédits inscrits au budget ordinaire pour l'élaboration et l'exécution de projets d'assistance technique et du Fonds spécial.

28. Par suite des mesures d'urgence prises au début de l'année 1962 (voir ci-dessus par. 22), il a été créé un poste de commissaire (ayant rang de sous-secrétaire) un poste d'administrateur général (D-1), un poste d'assistant spécial du commissaire (P-4) et un poste d'agent des services généraux. Le projet de budget initial pour 1963 prévoit 5 postes supplémentaires d'administrateur (un P-5, deux P-4 et deux P-3) et 6 postes d'agent des services généraux ainsi que le maintien des trois conseillers techniques spéciaux. Ces propositions auraient porté l'effectif du personnel de la Division à 33 postes d'administrateur (y compris celui du Commissaire mais non compris ceux des conseillers techniques spéciaux) et à 18 postes d'agent des services généraux.

29. Comme il a été indiqué au Conseil en juillet (E/3663), il semble nécessaire de créer au Centre de développement industriel au moins quatre postes d'administrateur supplémentaires (un P-4, deux P-3 et un P-2) et 3 postes d'agent des services généraux (G-5), ce qui porterait les effectifs du Centre à 7 postes d'administrateur sans compter le Directeur du centre qui a rang d'administrateur général. Les dépenses afférentes à la création de ces postes sont évaluées à 56 200 dollars.

| <u>Crédits demandés</u>                              | <u>Dollars</u> |
|--|----------------|
| Chapitre 5, article premier. Postes permanents ..... | 38 100         |
| Chapitre 4. Dépenses communes de personnel .....     | 18 100         |
|  | <u>56 200</u>  |

b) Monographies sur la structure et la mise en oeuvre de la planification du développement industriel

30. En admettant que trois monographies de ce genre soient entreprises en 1963, une somme de 10 000 dollars environ sera nécessaire pour couvrir les frais de voyage afférents aux trois missions sur place, de trois mois chacune, le Siège coopérant avec la CEAEO, la CEPAL et la CEA respectivement. Pour les années suivantes, les besoins dépendront des résultats acquis en 1963.

| <u>Crédit demandé</u>   | <u>Dollars</u> |
|---|----------------|
| Chapitre 5, article II. Frais de voyage du personnel en mission<br>(abstraction faite des sessions) ..... | 10 000         |

c) Services consultatifs dans le domaine du développement industriel

31. L'état des incidences financières présenté au Conseil avant l'adoption de la résolution 893 (XXXIV) précisait qu'il faudrait 425 000 dollars au total en 1963 pour établir des services consultatifs dans le domaine du développement industriel. Sur ce montant, on prévoyait 250 000 dollars pour un petit groupe d'experts établis au Siège et 175 000 dollars pour les diverses régions.

32. Le groupe de spécialistes du Siège se composerait de six experts hautement qualifiés et d'un certain nombre de consultants de rang élevé.

33. On a évalué les besoins des régions à 175 000 dollars (100 000 dollars pour la CEAEO, 50 000 dollars pour la CEPAL et 25 000 dollars pour la CEA) parce qu'on a supposé qu'une partie des dispositions nécessaires étaient déjà prévues dans la

répartition provisoire des fonds que l'on escomptait obtenir au titre du chapitre 13 pour 1963, de sorte qu'une portion seulement des dépenses devrait être couverte soit avec des crédits supplémentaires soit par une nouvelle répartition des fonds. Dans son mémoire, le Commissaire a indiqué que chaque commission régionale dispose déjà d'un petit noyau de fonctionnaires travaillant dans le domaine de l'industrialisation mais que l'expansion envisagée des services consultatifs exigerait nécessairement une augmentation du nombre de spécialistes, notamment à la CEAO et à la CEPAL. La CEAO créerait un groupe régional de spécialistes de l'industrialisation composé de cinq experts dotés de contrats de longue durée. La CEPAL aurait plutôt besoin de recruter pour une longue durée cinq experts spécialistes chacun d'un domaine particulier de l'industrie. A la CEE, le Commissaire et le Secrétaire exécutif sont d'avis qu'il faudra recruter pour une courte durée quelques experts qui viendraient s'ajouter au personnel existant. Pour ce qui est de la CEA, l'augmentation du personnel de la Division de l'industrie prévue dans le projet de budget initial pour 1963, ainsi que les dispositions concernant les conseillers techniques régionaux déjà envisagées pour 1963 au Titre V du budget, suffiraient pour exécuter les mesures demandées par le Conseil.

34. Etant donné la nature des nouveaux services consultatifs dans le domaine du développement industriel, et en particulier puisque leur emploi et leur efficacité dépendront des demandes formulées directement par les gouvernements d'Etats Membres, le Secrétaire général considère que les crédits nécessaires pour ces services devraient être inscrits au Titre V du budget ordinaire (Programmes techniques) et plus précisément au chapitre 13 (développement économique). A supposer que le montant des crédits ouverts pour les programmes techniques en 1963 ne soit pas inférieur à celui de 1962, le Secrétaire général fera tout son possible pour réserver à l'action des services consultatifs du développement industriel la priorité élevée que souhaitent les gouvernements des Etats Membres et pour consacrer à ces activités des ressources adéquates dans le cadre général des crédits ouverts pour 1963. Ces efforts seraient grandement facilités si le CAT et le Conseil économique et social décidaient d'augmenter les sommes que le Président-Directeur du BAT peut prélever à titre d'allocation d'urgence dans le but exprès de répondre aux demandes concernant l'industrie et les ressources naturelles et aussi par le fait que dès

l'arrivée des experts dans les pays qui en auront fait la demande, leur traitement et les diverses dépenses afférentes à leurs activités pourraient être financés avec les crédits prévus dans chaque cas, pour les projets de ces pays.

#### Centre de mise en valeur des ressources hydrauliques

35. Dans la résolution 876 (XXXIII) qu'il a adoptée à sa trente-troisième session, le Conseil a noté avec satisfaction que le Secrétaire général avait l'intention de revoir les arrangements actuels relatifs au Centre de mise en valeur des ressources hydrauliques (exposés dans le document E/3587, deuxième rapport biennal de ce centre). A cette occasion, le Conseil a prié le Comité administratif de coordination (CAC) de faire figurer dans le rapport qu'il présenterait au Conseil lors de sa trente-quatrième session, "des propositions concrètes sur les mesures envisagées à cet effet". Il a également prié le Secrétaire général et les chefs des secrétariats des institutions spécialisées intéressées "de faire en sorte que le Centre soit en mesure de s'acquitter de ses fonctions, et de lui prêter leur concours à cette fin, notamment en détachant du personnel en tant que de besoin".

36. Conformément à la demande du Conseil, le CAC a examiné en mai 1962 la nécessité d'intensifier les activités dans le domaine de la mise en valeur des ressources hydrauliques. Il a formellement reconnu qu'il fallait inscrire au budget les crédits nécessaires pour doter le Centre d'un chef indépendant ayant rang d'administrateur général (D-1) et d'un économiste de rang élevé (P-5) versé dans les questions de mise en valeur des ressources hydrauliques (par. 124-126 du document E/3625). Il convient de noter à cet égard que jusqu'à présent, c'est le chef du Service des ressources naturelles et des transports qui a dirigé à temps partiel les activités du Centre car le budget ordinaire ne prévoyait qu'un poste de secrétaire technique au Centre.

37. Outre la nécessité de prévoir un poste de chef de centre et un poste d'économiste de rang élevé (P-5) il faudra aussi ajouter cinq postes de secrétaire ou d'agent des services généraux pour seconder les administrateurs et le personnel technique du Centre, ce dernier devant être constitué à la fois de membres du personnel ordinaire des Nations Unies et de personnes détachées par les institutions spécialisées.



38. On évalue à 55 800 dollars le montant des dépenses supplémentaires pour 1965.

39. Dans sa résolution 876 (XXIV), le Conseil demandait aussi que le Centre formule aussitôt que possible, avec le concours des divers organes intéressés, des propositions concernant un programme prioritaire d'action coordonnée dans le domaine des ressources hydrauliques à entreprendre dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement et que ces propositions lui soient présentées en 1965 à sa trente-cinquième session. Pour respecter ce délai, il faudra recruter des consultants à court terme pendant les derniers mois de 1962 et payer les frais afférents aux voyages que les membres du personnel de rang élevé devront entreprendre en Europe et dans les différentes régions afin de procéder à des consultations avec les institutions spécialisées et les secrétariats régionaux. On évalue les dépenses globales à 15 000 dollars, dont 12 000 pour 1962 et le reste pour les premiers mois de l'année 1965. Sur ce montant total de 15 000 dollars, 8 000 dollars sont prévus pour les consultants et 7 000 dollars pour les frais de voyage du personnel en mission. Le Secrétaire général tiendra compte des sommes nécessaires pour 1962 lorsqu'il préparera le budget additionnel qu'il présentera séparément à l'Assemblée générale. Le crédit demandé pour 1965, d'un montant de 3 000 dollars, concerne exclusivement les frais de voyage afférents à des consultations avec les secrétariats régionaux et les institutions spécialisées; il est inscrit au chapitre 5 [Article III : Frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions)]<sup>7</sup>.

| <u>Crédits demandés</u>                              | <u>Dollars</u> |
|--|----------------|
| Chapitre 3, article premier. Postes permanents ..... | 40 500         |
| Chapitre 4. Dépenses communes de personnel .....     | 15 500         |
| Chapitre 5. Frais de voyage du personnel .....       | 3 000          |
|  | <hr/>          |
| Total  | 58 800         |
|  | <hr/> <hr/>    |

Recommandations de la Commission de statistique

40. Par sa résolution 883 (XXXIV), le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport de la Commission de statistique (E/3663) et a approuvé le programme de travail et l'ordre de priorité pour 1962-64. Deux des projets figurant dans le rapport de la Commission de statistique ont des incidences financières (voir annexes I et II du document E/3663).

a) Elaboration des statistiques du commerce extérieur à l'aide d'une calculatrice

41. La Commission a recommandé aux Nations Unies de créer au Siège un service central chargé de traiter et de fournir les données sur les statistiques du commerce des produits qui utiliserait des machines à calculer ultra-rapides à grande mémoire et à programme emmagasiné. Cette décision de la Commission de statistique fait suite à une année d'expérience, qui a porté sur l'utilisation limitée de calculatrices électroniques pour les statistiques du commerce, conformément à la recommandation de la Commission à sa onzième session. A la lumière de l'expérience qui a été acquise, le Secrétaire général a convoqué à Rome, du 26 février au 2 mars 1962, une réunion d'experts chargés de lui donner, avant la douzième session de la Commission, leur avis sur a) la mesure dans laquelle l'utilisation de calculatrices électroniques permettrait d'améliorer l'établissement de statistiques du commerce extérieur analysées par produit et par pays, d'accroître leur efficacité et de réduire les délais; et b) les dispositions qui seraient les plus appropriées pour en retirer le maximum de profit si l'utilisation de calculatrices était considérée comme avantageuse.

42. Après avoir étudié le rapport du groupe d'experts (annexe II du document E/CN.3/300), la Commission de statistique est arrivée à la conclusion qu'il convenait maintenant de créer un service central chargé d'élaborer les statistiques du commerce extérieur à l'aide d'une calculatrice, en partant des hypothèses ci-après :

- a) Le centre recevrait tous les trimestres des statistiques du commerce par produit et par pays de chacun des gouvernements sur la base des 1312 produits qui figurent dans la CICI révisée;
- b) Le centre utiliserait une calculatrice électronique pour convertir les données en dollars des Etats-Unis et en unités quantitatives métriques, pour les identifier par produit type et par code du pays fournissant les données pour vérifier leur exactitude et conserver les données sur bandes magnétiques;

/...

- c) Le centre se verrait rembourser le coût de toutes les bandes, cartes et photocopies spéciales demandées par les gouvernements ou les organisations internationales;
- d) Le Centre prendrait des dispositions pour le traitement des données par pays, à mesure que celles-ci seraient reçues; bien qu'il soit peut-être possible d'incorporer les données dans une publication annuelle, les dispositions détaillées à cet effet devront être examinées et arrêtées avec les autres participants, de manière à éviter les chevauchements et à réduire les frais.

43. Sur la base des hypothèses précédentes, il faut prévoir des dépenses en ce qui concerne : a) le personnel du Bureau de statistique des Nations Unies, b) la location d'une machine pour le traitement des données et la programmation, c) la publication des données, et d) quelques déplacements du personnel en mission.

44. En ce qui concerne le personnel, on prévoit qu'il sera possible de faire face à la plus grande partie des besoins en 1963 au moyen du personnel autorisé au tableau d'effectifs actuel. Il est seulement nécessaire de prévoir un commis statisticien de la classe G-4 pour les douze mois de 1963, d'où une dépense approximative de 6 000 dollars. Les frais de déplacement (2 000 dollars en 1962, et 4 000 dollars pour 1963) seraient couverts au moyen des ressources globales autorisées pour ces exercices.

45. Pour ce qui est de la programmation et du traitement des données, il sera nécessaire d'effectuer des dépenses pour la programmation au cours des derniers mois de l'année 1962 afin d'être en mesure de commencer à traiter les données sans retard au début de 1963. Les crédits à prévoir en 1962 sont estimés à 32 000 dollars pour les frais de location d'une machine servant à préparer et à mettre à l'essai les programmes de la calculatrice. Les dépenses afférentes à l'utilisation de la calculatrice pour 1963 s'élèveront à 180 000 dollars, se répartissant comme suit :

- a) Frais de location d'une calculatrice ..... 135 000 dollars  
Ce chiffre part de l'hypothèse où on aurait  
besoin d'utiliser la calculatrice modèle 7000 pendant  
quelque 20 heures par mois et la calculatrice modèle  
1101 pendant 30 heures par mois, aux tarifs normaux actuels

pour l'utilisation de ces machines. En raison surtout du fait que les données seraient traitées plus en détail par la calculatrice, le nombre des entrées traitées qui est actuellement d'environ 300 000 passerait à près d'un million en 1963. Ce travail serait effectué sous contrat à l'extérieur;

- b) Coût de la conversion des données sous la forme adéquate pour utilisation par la calculatrice ..... 36 000 dollars

Ce travail serait également effectué sous contrat à l'extérieur et comporterait la perforation de cartes tirées des tableaux ou autres documents imprimés présentés par les pays fournissant les données;

- c) Fournitures connexes, telles que papier pour tableaux, bandes magnétiques, cartes perforées, etc..... 9 000 dollars

180 000 dollars

46. Il reste encore à examiner et à arrêter avec les participants les détails du programme des publications, ainsi que la manière dont les frais seront partagés entre ceux-ci. Toutefois, il est évident que le crédit annuel de 200 000 dollars actuellement disponible pour la publication du document trimestriel intitulé Commodity Trade Statistics devra être augmenté. On estime que cette augmentation serait de l'ordre de 50 p. 100. En conséquence, il est proposé de demander à cet effet un crédit de 19 000 dollars.

47. En résumé, pour 1962-1963, les dépenses supplémentaires nécessaires pour mettre en oeuvre la proposition de la Commission de statistique approuvée par le Conseil seront les suivantes :

|  | <u>1962</u>    | <u>1963</u>    |
|--|----------------|----------------|
|  | <u>Dollars</u> | <u>Dollars</u> |
| a) Dépenses de personnel (un poste de commis statisticien) .....                           | -              | 5 700          |
| b) Location de la calculatrice (frais de programmation et de traitement des données) ..... | 32 000         | 180 000        |
| c) Frais d'impression .....  | -              | 39 000         |
|  | <u>32 000</u>  | <u>224 700</u> |

48. La demande de fonds pour 1962 est présentée à l'Assemblée générale au titre des crédits additionnels proposés pour 1962. Le crédit estimatif de 224 700 dollars demandé pour 1963 représente la totalité du coût annuel prévisible de ce projet. Les prévisions initiales pour 1963 comprennent déjà une somme de 116 000 dollars destinée à permettre la continuation du programme actuel dans ce domaine (90 000 dollars pour les opérations de tabulation mécaniques et 26 000 dollars pour les frais d'impression). Les crédits supplémentaires qui seraient nécessaires s'élèveraient donc à 108 700 dollars.

| <u>Crédits demandés</u>                                   | <u>Dollars</u> |
|---|----------------|
| Chapitre 3, article premier. Postes permanents .....      | 4 600          |
| Chapitre 3, article III. Autre personnel temporaire ..... | 90 000         |
| Chapitre 4. Dépenses communes de personnel .....          | 1 100          |
| Chapitre 11, article II. Publications périodiques .....   | 13 000         |
|   | <hr/>          |
|   | 108 700        |
|   | <hr/> <hr/>    |

b) Revision et publication de l'étude statistique intitulée "Aperçu de l'expansion industrielle"

49. La publication intitulée Aperçu de l'expansion industrielle, 1938-1958 (Etudes statistiques, séries P, No 1) a paru en septembre 1960. Elle a reçu un accueil favorable et la demande a été si grande qu'elle est épuisée. Une révision et une augmentation de cette publication sont en cours depuis un certain temps, dans les limites des ressources dont dispose le Bureau de statistique, et on espère que ce travail pourra être terminé à temps pour que la version révisée soit publiée dans le courant de l'année 1963. La version révisée, telle que l'envisage la Commission de statistique, serait assez volumineuse et devrait être publiée en deux volumes : le premier consisterait en 300 pages imprimées dont 113 pages de texte bilingue, 25 pages de graphiques et environ 160 pages de tableaux. Le volume II compterait environ 500 pages imprimées, dont 130 pages de texte bilingue et 370 pages de tableaux.

50. En admettant que la commande passée à l'imprimeur soit du même ordre d'importance que pour la version originale de 1960 (5 300 exemplaires), on estime que les frais d'impression de la version révisée s'élèveraient à environ 55 000 dollars. Ce chiffre est indiqué en partant de l'hypothèse qu'une partie des clichés restant après la préparation de la version originale pourront être utilisés pour la publication de la version révisée.

Crédit demandé

Dollars

Chapitre II, article III. Etudes et rapports ..... 55 000

Programme des travaux de la Commission des questions sociales

51. Dans sa résolution 903 (XXXIV), le Conseil a pris note du rapport de la quatorzième session de la Commission des questions sociales (E/5636) ainsi que du programme des travaux et des priorités qui y figurent. La partie E de cette résolution appelle l'attention de l'Assemblée générale sur la nécessité d'assurer les ressources permettant à l'Organisation des Nations Unies de mettre en oeuvre des programmes destinés à renforcer et à accélérer son action dans le domaine social en vue d'élever le niveau de vie de toutes les populations au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Les aspects du programme de la Commission qui nécessitent de nouveaux crédits budgétaires pour 1963 sont les suivants :

- a) Planification d'un développement économique et social équilibré;
  - b) Création d'un comité chargé de l'habitation, de la construction et de la planification; et
  - c) Services sociaux et planification du développement en ce qui concerne spécialement la protection de la famille, de l'enfance et de l'adolescence.
- a) Développement économique et social équilibré

52. La Commission prie le Secrétaire général, agissant en consultation avec les institutions spécialisées intéressées, de préparer, pour la quinzième session de la Commission, un rapport basé sur les monographies existantes et contenant, à l'intention des gouvernements, les directives qui pourraient être suivies pour déterminer la manière dont il convient de répartir les ressources entre les différents secteurs sociaux, à des stades différents du développement économique,

ainsi que l'efficacité de différentes dispositions structurelles touchant la planification sociale en fonction des objectifs du développement. Le rapport doit indiquer les domaines qui pourraient faire l'objet d'études plus approfondies, selon les besoins, en vue de dégager des critères plus précis pour l'affectation des ressources aux divers programmes sociaux, à des stades différents du développement, et de mettre au point de meilleures dispositions structurelles gouvernementales. La Commission a suggéré de faire appel, pour la préparation dudit rapport, aux services de consultants, notamment d'économistes ayant l'expérience de la planification du développement social.

53. Etant donné la date prévue pour la quinzième session de la Commission des questions sociales (mai 1963), il faudra entreprendre les travaux nécessités par la préparation du rapport dès la fin de 1962. Il sera pourvu aux besoins pour 1962 dans les limites des crédits existants mais en 1963 des crédits supplémentaires seront nécessaires pour environ huit mois de services de consultants et pour les frais de voyage des consultants et du personnel de rang élevé qui auront des consultations avec les secrétariats régionaux et les institutions spécialisées intéressées. Les besoins sont estimés à 19 600 dollars.

54. Les frais qu'entraînerait la demande de la Commission tendant à publier une série de monographies sur le développement économique et social équilibré et à accorder des bourses d'études dans le domaine de la planification du développement social seraient couverts grâce aux ressources inscrites au projet de budget initial pour 1963.

| <u>Crédits demandés</u>   | <u>Dollars</u> |
|---|----------------|
| Chapitre 3, article III. Autre personnel temporaire .....       | 14 600         |
| Chapitre 5, article II. Frais de voyage du personnel en mission | 5 000          |
|   | <hr/>          |
| Total   | 19 600         |
|   | <hr/> <hr/>    |

b) Habitation, construction et planification physique

55. Le domaine de l'habitation est de ceux dont le Conseil souhaite qu'il fasse l'objet d'une attention spéciale dans le cadre de la Décennie pour le développement. Dans la partie C de la résolution 903 (XXXIV), le Conseil fait sienne la recommandation de la Commission des questions sociales tendant à établir un comité de l'habitation, de la construction et de la planification composé de 18 représentants de gouvernements "devant être désignés par ces gouvernements, d'accord avec le Secrétaire général, de manière à obtenir, autant que possible, une participation équilibrée des connaissances techniques nécessaires en matière d'habitation, de construction et de développement urbain". Le Comité rendra compte au Conseil économique et social par l'entremise de la Commission des questions sociales et soumettra également son rapport au Comité du développement industriel et aux commissions économiques régionales, de sorte que le Conseil puisse examiner le rapport du Comité ainsi que les observations y relatives desdits organes. Ces arrangements structurels seront examinés à nouveau par le Conseil, à l'expiration d'un délai de trois ans. En vertu de son mandat, le nouveau comité, qui doit tenir sa première session pendant la période comprise entre le 21 janvier et le 1er février 1963, sera chargé des tâches suivantes :

- a) Examiner des rapports concernant les activités d'assistance technique dans le domaine de l'habitation, des installations collectives connexes et de la planification physique;
- b) Présenter des recommandations au Conseil économique et social en vue d'assurer la coordination appropriée de ces programmes entre les divers organes des Nations Unies, y compris les commissions économiques régionales, et avec d'autres institutions internationales;
- c) Présenter aux gouvernements, par l'entremise du Conseil, des recommandations sur les priorités qu'il convient d'établir et les points qu'il convient de souligner dans les programmes concernant l'habitation, les installations collectives et la planification physique;
- d) Favoriser la recherche ainsi que l'échange et la diffusion de connaissances pratiques et d'informations dans ces domaines, compte tenu notamment des besoins des pays sous-développés;



- e) Elaborer, à l'intention des organes compétents des Nations Unies et d'autres institutions, des propositions sur des questions telles que le financement de la construction et de la propriété d'habitations, les terrains à affecter, à des prix raisonnables, à la construction d'habitations et d'installations collectives, l'établissement de plans appropriés pour la construction d'habitations à bon marché dans les différentes conditions de climat et de culture, le perfectionnement et la meilleure utilisation des matériaux de construction et les moyens de faire accepter et adopter des techniques efficaces d'organisation et de construction;
- f) Mettre au point les moyens et méthodes permettant de recourir davantage aux commissions économiques régionales dans ce domaine.

56. Dans la mesure où les membres du Comité seront des représentants de gouvernements, les dépenses afférentes à leur voyage et à leur subsistance seront supportées par les gouvernements intéressés. Toutefois, les services dont le Comité aura besoin nécessiteront l'augmentation des effectifs de la Direction des affaires sociales. Le Service de l'habitation, de la construction et de la planification compte actuellement, en dehors de l'Administrateur général qui est à sa tête, neuf postes d'administrateur qui seraient portés à onze si les nouveaux postes prévus au projet de budget initial pour 1963 étaient approuvés en totalité. Partant de cette hypothèse, le Secrétaire général estime que, pour les services organiques dont le Comité a immédiatement besoin, il suffira d'ajouter aux effectifs prévus pour 1963 un poste d'administrateur (P-4) et un poste d'agent des services généraux (G-3), les frais entraînés par la création de ces postes étant évalués à 17 800 dollars.

57. En outre, la Commission des questions sociales a proposé que le rapport du Groupe spécial d'experts sur l'habitation et le développement urbain soumis à la Commission, à sa quatorzième session, pour sa documentation de base, paraisse sous forme de publication des Nations Unies. Cette proposition entraînerait des frais d'impression supplémentaires de 3 100 dollars.

| <u>Crédits demandés</u>                              | <u>Dollars</u> |
|--|----------------|
| Chapitre 3, article premier. Postes permanents ..... | 11 900         |
| Chapitre 4. Dépenses communes de personnel .....     | 5 900          |
| Chapitre 11, article III. Etudes et rapports .....   | 3 100          |
|  | <hr/>          |
| Total :  | 20 900         |
|  | <hr/> <hr/>    |

c) Services sociaux et planification du développement

58. Le Conseil, dans sa résolution 903 D (XXXIV), priait le Secrétaire général

a) de communiquer aux gouvernements le rapport sur l'organisation et l'administration des services sociaux et de préparer un résumé de leurs observations pour la session de 1963 de la Commission des questions sociales; b) de revoir le programme de service social des Nations Unies et de préparer des recommandations en vue de renforcer ce programme afin que la Commission des questions sociales les examine à sa session de 1963 et c) de préparer un rapport fondé notamment sur des monographies et contenant des suggestions à l'intention des gouvernements qu'intéressent la création et l'extension des services de protection de la famille, de l'enfance et de l'adolescence, la formation du personnel et les méthodes de financement de ces services. La Commission a suggéré que, pour la préparation de ces rapports, le Secrétaire général collabore avec le FISE et fasse appel aux services de consultants possédant une compétence spéciale en ce domaine.

59. Le Secrétaire général souhaiterait accomplir le plus grand nombre possible de ces activités à l'aide des ressources existantes; toutefois, étant donné que la Commission des questions sociales n'a pris aucune mesure pour abaisser le rang de priorité d'aucun des projets inscrits au programme des travaux et, d'autre part, que des retards sont intervenus dans la mise en oeuvre d'un grand nombre de projets inscrits au programme des travaux pour 1961-1963 (E/CN.5/366/Add.1), le Secrétaire général se voit obligé de faire appel aux services de consultants de l'extérieur et de compter sur la coopération des gouvernements. Il faudra donc prévoir des crédits pour rémunérer les services de consultants pendant une période totale de 12 mois, à compter de la fin de 1962; ces consultants seraient appelés à entreprendre des monographies de concert avec les gouvernements intéressés, à prendre des

/...

dispositions en vue de l'élaboration de monographies dans les pays qui sont en mesure de les préparer avec l'aide des conseillers d'assistance technique dont ils disposent sans avoir recours à du personnel de l'extérieur, et à rédiger le rapport sur la base de ces monographies. Pour ce qui est du travail qui consiste à revoir le programme de service social, il faudra faire appel aux services de quatre consultants à court terme pendant environ trois mois chacun, ces consultants étant chargés de collaborer avec les spécialistes régionaux des questions sociales des Nations Unies, le personnel du FISF et les gouvernements intéressés de certains pays d'Asie, d'Afrique, du Moyen-Orient, de la région méditerranéenne et de l'Amérique latine.

60. A supposer qu'il soit possible que les ressources disponibles pour 1962 permettent de couvrir le coût de quatre mois d'honoraires de consultant, il faudra encore prévoir pour 1963 des crédits supplémentaires pour 20 mois de plus ainsi que pour les frais de voyage entraînés par les missions d'évaluation et les monographies. On estime que le montant total des frais afférents aux honoraires et aux frais de voyage des consultants dont les services seront utilisés au Siège et dans les bureaux régionaux s'élèveront pour 1963 à 30 000 dollars.

| <u>Crédit demandé</u>                                     | <u>Dollars</u> |
|---|----------------|
| Chapitre 3, article III. Autre personnel temporaire ..... | 30 000         |

Progrès de la réforme agraire

61. Au cours du débat du Conseil qui a abouti à l'adoption de la résolution 367 (XXXIV), le vœu a été exprimé qu'une large diffusion soit donnée au troisième rapport sur les progrès de la réforme agraire que le Conseil avait examiné. Les frais d'impression de ce rapport, publié dans les trois langues, s'élèveront en 1963 à 8 500 dollars.

| <u>Crédit demandé</u>                              | <u>Dollars</u> |
|--|----------------|
| Chapitre 11, article III. Etudes et rapports ..... | 8 500          |

Problèmes internationaux relatifs aux produits de base

62. Le Conseil a jugé les problèmes relatifs aux produits de base d'une urgence particulière pour la Décennie du développement. Les décisions du Conseil qui entraînent des dépenses nécessitant de nouveaux crédits budgétaires se trouvent dans les résolutions 915 (XXXIV) et 919 (XXXIV) et sont indiquées ci-après.

a) Groupe technique de travail sur les mesures financières destinées à compenser les fluctuations des recettes provenant de l'exportation des produits de base

63. Dans sa résolution 915 (XXXIV), le Conseil a pris acte avec satisfaction du rapport de la Commission du commerce international des produits de base, a approuvé le programme de travail de la Commission et a, entre autres, approuvé la création d'un groupe technique de travail de la Commission, composé de dix membres et chargé d'étudier les mesures financières destinées à compenser les fluctuations des recettes provenant de l'exportation des produits primaires. Le Conseil a attiré l'attention sur l'importance des études actuellement en cours sur la question et demandé au Groupe technique de travail de remettre, le 12 janvier 1963, ses études sur les systèmes de financement compensatoire destinés à atténuer les effets des fluctuations à court terme des recettes d'exportation et son examen des mesures destinées à remédier à la baisse à long terme des recettes d'exportation des pays exportateurs de produits primaires. Ces études doivent être communiquées aux Etats Membres avant le 25 février 1963, afin que leurs représentants à la Commission puissent participer pleinement aux débats et aider à formuler des recommandations qui seront soumises à l'examen du Conseil à sa trente-sixième session.

64. Le Conseil a également exprimé le voeu que le Fonds monétaire international s'associe aux travaux du Groupe technique de travail et que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), la FAO et les parties à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) prennent part aux débats.

65. Déférant aux désirs du Conseil, le Groupe technique de travail tiendra deux sessions : la première, d'environ deux semaines (du 5 au 14 septembre 1962) à New York, et la seconde à Genève pendant six semaines environ, à partir du milieu ou de la fin d'octobre 1962. Seuls des services limités d'interprétation et de documentation seront nécessaires; les dépenses sont néanmoins estimées à 21 900 dollars pour 1962, pour la rémunération des traducteurs et interprètes

temporaires et pour les frais de voyage et les indemnités de subsistance du personnel organique. Dans les mesures où ces dépenses ne pourront être couvertes par les crédits déjà affectés, elles apparaîtront au projet de budget additionnel pour 1962. Aucun crédit supplémentaire n'est nécessaire pour 1963.

#### Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

66. Partant des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement, le Conseil, dans sa résolution 917 (XXXIV) a décidé de convoquer une Conférence internationale des Nations Unies sur le commerce et le développement. A cette fin, il a décidé de réunir, pour le début du printemps de 1963, un comité préparatoire composé d'experts, qui seront désignés au plus tard en novembre 1962 par les gouvernements représentés au Conseil, chargé d'étudier l'ordre du jour de la Conférence et la documentation à préparer. Le Secrétaire général, agissant de concert avec les commissions économiques régionales, les institutions spécialisées et d'autres organisations internationales apparentées qui s'intéressent aux problèmes du commerce international, telles que le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et les parties à l'Accord sur les tarifs douaniers et le commerce, est prié de préparer, pour les soumettre au Comité préparatoire, une documentation appropriée et toutes propositions pertinentes en vue de la Conférence. Le Comité préparatoire est chargé de présenter son rapport assez tôt pour que le Conseil puisse l'examiner à sa trente-sixième session, en juillet 1963. On compte que la Conférence se réunira dans les deux années qui suivront.

67. Les membres du Comité préparatoire devant être en principe des représentants des gouvernements, leurs frais de voyage et de subsistance ne seront pas à la charge de l'Organisation. Si, de plus, le Comité se réunit au Siège à une époque favorable, étant donné le calendrier général des conférences pour 1963, les services nécessaires aux réunions pourront être assurés avec les moyens existants. Vu toutefois l'importance de la Conférence et sa portée, il pourrait bien être nécessaire de recourir aux services d'experts de l'extérieur pour préparer la documentation destinée au Comité. Il se peut aussi que le personnel organique doive se rendre en Europe et dans les régions intéressées pour des consultations. Un crédit de 6 000 dollars est demandé pour les honoraires des consultants et leur voyage à

New York en 1963. En outre, un crédit d'environ 4 000 dollars peut se révéler nécessaire pendant les derniers mois de 1962, surtout pour couvrir les frais de voyage du personnel.

68. Quant à la Conférence proprement dite, il est difficile d'établir des prévisions même provisoires avant que soient fixés son ordre du jour, le lieu et la durée de sa session et l'importance de la documentation à préparer. Le Secrétaire général compte présenter à la trente-sixième session du Conseil un état détaillé des prévisions de dépenses, fondé sur les recommandations du Comité préparatoire. Dès à présent, on prévoit qu'il faudra peut-être prendre certaines dispositions préparatoires en 1963, par exemple recruter un secrétariat embryonnaire. A cette fin, le Secrétaire général demande à être autorisé à avancer jusqu'à 100 000 dollars sur le Fonds de roulement, sous réserve que, sur présentation des prévisions de dépenses, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires donne son assentiment préalable. Une disposition en ce sens devrait être insérée dans la résolution annuelle sur le Fonds de roulement.

| <u>Crédit demandé</u>                                     | <u>Dollars</u> |
|---|----------------|
| Chapitre 5, article III. Autre personnel temporaire ..... | 6 000          |

Evaluation des activités des organisations internationales touchant le commerce des produits de base

69. Dans sa résolution 919 (XXXIV), le Conseil invite le Secrétaire général à désigner un petit groupe d'experts composé de personnes particulièrement qualifiées, en vue de rédiger, avant la réunion du Comité préparatoire de la Conférence sur le commerce et le développement et pour être soumis tant audit Comité qu'à la trente-sixième session du Conseil, un rapport contenant un exposé, une évaluation et des recommandations relatives aux activités des diverses organisations internationales dans le domaine des problèmes relatifs aux produits de base et des autres problèmes touchant les échanges commerciaux, qui présentent un intérêt particulier pour les pays en voie de développement. Le rapport des experts sera également communiqué aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées et aux organisations internationales intéressées.

70. A supposer qu'un groupe de six experts au plus se réunisse à New York pendant environ trois semaines au début de 1963, les dépenses supplémentaires correspondant aux frais de voyage et aux indemnités de subsistance des experts s'élèveront à 17 500 dollars, sur la base moyenne de 1 200 dollars par personne pour le voyage aller et retour jusqu'à New York, de 50 dollars par jour d'honoraires et de 20 dollars par jour d'indemnité de subsistance. Il n'est pas encore possible d'évaluer les dépenses relatives à la documentation que pourront nécessiter les travaux de ce groupe d'experts.

| <u>Crédit demandé</u>                                     | <u>Dollars</u> |
|---|----------------|
| Chapitre 3, article III. Autre personnel temporaire ..... | 17 500         |

Facteurs fondamentaux de la croissance économique

71. Par sa résolution 916 (XXXIV) le Conseil prie le Secrétaire général de formuler, en coopération avec les commissions économiques régionales et les organes et institutions reliés aux Nations Unies et avec le concours des experts extérieurs qu'il jugera utile de consulter, un programme contenant des propositions détaillées d'action par étapes concernant les facteurs fondamentaux de la croissance économique, compte tenu des objectifs de la Décennie pour le développement.

72. Sous réserve de toutes considérations pertinentes qui pourraient se dégager de l'examen ultérieur par l'Assemblée générale des objectifs de la Décennie pour le développement, il semble qu'on ne doive pas exclure l'éventualité d'un recours à des experts de l'extérieur. Le maximum suivant de dépenses est alors envisagé :

|   |                |
|---|----------------|
| a) Services d'experts jusqu'à un maximum de 12 mois-hommes ..             | 20 200 dollars |
| b) Un secrétaire-commissaire statisticien temporaire .....                | 4 800 dollars  |
| b) Missions de consultation dans les régions et entre organisations ..... | 5 000 dollars  |
|   | <hr/>          |
|   | 30 000 dollars |
|   | <hr/>          |

73. Aucun crédit n'est demandé à cet effet dans le présent projet, dans l'attente d'une évaluation plus poussée de la portée et de la nature des tâches nécessaires et de la mesure où le personnel actuel peut s'en acquitter. Si le besoin de

/...

consultants extérieurs devient certain, des propositions séparées seront soumises en temps voulu. Si, comme il résulte apparemment du délai fixé, les travaux doivent commencer dès les deux derniers mois de 1962, il faudra examiner, d'après la situation budgétaire, l'imputation éventuelle d'une partie de ces dépenses sur les crédits existants ou autres. Les crédits supplémentaires nécessaires devront faire l'objet de révisions apportées au projet de budget initial pour 1963.

Commission économique pour l'Europe - Publications

74. Dans sa résolution 880 (XXXIV), le Conseil prend acte du rapport annuel de la Commission économique pour l'Europe (E/3584) et approuve le programme de travail et l'ordre de priorité que contient le rapport. A l'époque de la session de la Commission, on pensait que certaines propositions d'étude des problèmes de rénovation urbaine et d'extension du programme de formation en cours d'emploi entraîneraient de nouvelles dépenses en 1963 et les années suivantes. La révision de ces besoins, compte tenu des prévisions budgétaires initiales pour 1963, donne à penser qu'aucun crédit supplémentaire ne sera nécessaire. Un crédit de 15 600 dollars doit toutefois être prévu pour donner suite au désir exprimé par la Commission de voir publier certains rapports et études de la CEE, à savoir :

- a) Indices de concentration dans l'industrie charbonnière européenne, dans les trois langues de travail, à un coût annuel périodique de 900 dollars;
- b) Enquête sur l'utilisation de l'acier dans la construction, à un coût de 4 700 dollars;
- c) Diverses monographies méthodologiques d'intérêt général préparées en vue de la Conférence des statisticiens européens, dont sept sont prévues pour publication en 1963, à un coût de 7 500 dollars, et une ou deux pour chacune des années suivantes, à un coût de 1 200 dollars;
- d) Etude prévisionnelle sur les tendances et les perspectives de la consommation, de la production et du commerce du bois en Europe en 1960-1975, pour laquelle un crédit de 2 500 dollars sera nécessaire en sus du montant de 4 000 dollars déjà prévu à cette fin dans le projet de budget initial au chapitre 11 (Imprimerie), la publication s'étant révélée plus étendue qu'il n'avait paru d'abord.

/...



| <u>Crédit demandé</u>                              | <u>Dollars</u> |
|--|----------------|
| Chapitre 11, article III. Etudes et rapports ..... | 15 600         |

Programme de travail de la Commission des droits de l'homme

75. Deux des propositions formulées par la Commission des droits de l'homme à sa dix-huitième session entraînent de nouvelles dépenses. Dans les deux cas, le Conseil, par sa résolution 888 (XXXIV), a expressément approuvé les recommandations de la Commission.

a) Etude de la discrimination contre les personnes nées hors mariage

76. Dans la partie III de la résolution 888 (XXXIV), le Conseil a approuvé la décision prise par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités d'entreprendre une étude de la discrimination contre les personnes nées hors mariage et de désigner un rapporteur spécial chargé d'effectuer cette étude. Pour réaliser cette étude, M. V. V. Saario (Finlande) devra effectuer trois visites au Siège : la première de trois semaines, en 1962, pour établir un plan préliminaire de l'étude, la seconde de trois à quatre semaines, en 1963, pour en préparer le premier projet et la troisième de quatre semaines, en 1964, pour rédiger le rapport final. Le rapporteur ne recevra pas d'honéraires mais ses frais de voyage et de subsistance s'élèveront au total à 7 200 dollars pour les années 1962 à 1964. Cette somme sera imputée sur le budget annuel ordinaire qui prévoit le concours de deux rapporteurs spéciaux dans le domaine relevant des travaux de la Sous-Commission.

b) Guide des institutions et procédures légales nationales pour la protection ou le développement des droits de l'homme

77. Dans sa résolution 888 (XXXIV), le Conseil prie le Secrétaire général de préparer et de publier, en fascicules successifs si besoin est, un guide des institutions et procédures légales nationales pour la protection ou le développement des droits de l'homme. La préparation de ce guide nécessiterait des recherches assez considérables, car les données à analyser devraient être recueillies de sources diverses, notamment parmi les renseignements fournis par les Etats membres pour l'Annuaire des droits de l'homme et dans la documentation soumise aux divers cycles d'études qui sont organisés au titre du programme de services consultatifs

/...

dans le domaine des droits de l'homme. La résolution du Conseil ne fixe pas de date limite pour la publication du guide et le Secrétaire général pense qu'en ajoutant à l'effectif de la Division des droits de l'homme un administrateur (P-3) et une secrétaire (G-3), on serait en mesure d'achever la première partie du guide pour qu'elle soit publiée en 1964. La création de ces deux postes entraînerait pour la première année, c'est-à-dire l'exercice 1963, des dépenses de 10 400 dollars. 78. Le Secrétaire général suppose que, comme c'est le cas pour l'Annuaire des droits de l'homme, le guide ne serait publié qu'en anglais et en français, ce qui permettrait non seulement d'utiliser la documentation dans les deux langues qui figure déjà dans l'Annuaire mais aussi de préparer plus rapidement le guide lui-même. Il suppose également que le guide, qu'il soit publié en un seul volume ou en fascicules successifs, n'excédera pas 400 pages imprimées (format 6 x 9 pouces). Il est vraisemblable qu'une partie seulement du guide pourra être imprimée d'ici 1964. Il sera tenu compte des frais d'impression, qui dépendront de la longueur du manuscrit, dans le projet de budget initial pour l'exercice 1964.

| <u>Crédits demandés</u>                              | <u>Dollars</u> |
|--|----------------|
| Chapitre 3, article premier. Postes permanents ..... | 10 400         |
| Chapitre 4. Dépenses communes de personnel .....     | 5 600          |
|  | <u>16 000</u>  |
|  | <u>16 000</u>  |

Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme

79. Dans la résolution 889 (XXXIV), le Conseil exprime l'espoir que l'Assemblée générale envisagera, à sa dix-septième session, de développer le programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme et étudiera, en particulier, la question de l'augmentation du nombre de bourses de perfectionnement. 80. Pendant le débat qui a précédé l'adoption de cette résolution, le Conseil a été informé (C/3634/Add.1) que, dans les limites du crédit annuel de 40 000 dollars affecté actuellement à l'octroi de bourses de perfectionnement dans le domaine des droits de l'homme (chapitre 15 du budget), le Secrétaire général pourrait attribuer en 1962 de 15 à 19 bourses à condition que chacune d'elles ne soit

accordée que pour une durée de 4 à 6 mois au maximum. En 1962, les candidats recommandés pour l'attribution de bourses viennent de 13 pays. On compte parmi eux plusieurs fonctionnaires des cadres supérieurs des administrations publiques, un procureur général, des juges de tribunaux de haute instance, un conseiller à la Chambre des représentants, le chef adjoint d'un service central des publications de l'Etat, un conseiller juridique auprès du Ministre de la prévoyance sociale et un inspecteur des services judiciaires. Parmi les sujets d'étude qui ont été choisis, on relève : les recours contre les abus de pouvoirs des services administratifs, la protection des droits de l'homme en procédure pénale, l'action en faveur de la liberté de l'information, la condition de la femme dans le droit de la famille, la protection des droits de l'homme par la législation relative à la prévoyance sociale, les droits de l'homme et la police, l'étude des lois et des mesures destinées à assurer le respect des droits de l'homme chez les membres de groupes minoritaires. Au stade actuel du programme, les demandes de bourses en vue d'études universitaires ne sont pas prises en considération. Il restera, en 1962, 12 ou 13 candidats auxquels le Secrétaire général ne pourra pas attribuer de bourses et l'on prévoit qu'un certain nombre d'autres candidatures parviendront encore cette année au Secrétariat.

81. Le Secrétaire général attire l'attention de l'Assemblée sur les vues exprimées par le Conseil dans la résolution 889 (XXXIV) pour qu'elle en tienne compte lorsqu'elle prendra une décision sur le montant des crédits qu'il convient d'ouvrir pour le titre V, chapitre 15, du projet de budget pour 1963. L'Assemblée sera saisie d'un nouveau rapport sur le programme lorsqu'elle étudiera le point supplémentaire de l'ordre du jour intitulé "Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme".

#### Programme de travail de la Commission de la condition de la femme

82. Le rapport de la seizième session de la Commission, dont le Conseil a pris acte dans la résolution 894 (XXXIV), prévoit la révision et la publication, à une date rapprochée, de la monographie intitulée Condition juridique de la femme mariée, ce qui entraînerait des frais d'impression de 3 800 dollars. La révision de la monographie et l'incorporation dans celle-ci de nouvelles données ser...

/...

entreprises par le personnel actuel de la Division des droits de l'homme. Comme ce travail ne sera sans doute pas terminé avant la fin de 1963, les frais d'impression ne seront encourus qu'en 1964 et les crédits nécessaires seront demandés dans le projet de budget initial pour cet exercice.

Programme de travail de la Commission des stupéfiants

a) Détachement d'un fonctionnaire comme représentant en Amérique latine

83. La Commission a approuvé, à sa dix-septième session, une résolution du Groupe consultatif interaméricain sur le contrôle des stupéfiants, qui s'est réuni à Rio de Janeiro en novembre-décembre 1961, recommandant aux Nations Unies "de favoriser la coordination régionale dans la lutte contre le trafic illicite et notamment de désigner un fonctionnaire résident qui serait détaché par la Division des stupéfiants des Nations Unies, d'organiser des réunions et des groupes régionaux d'étude et de prendre toutes les autres mesures qui conviennent". Les réunions et les groupes régionaux d'étude seront financés à l'aide des fonds prévus pour le contrôle des stupéfiants au titre V, chapitre 17, du budget ordinaire. La Commission a noté que le détachement dans la région de la CEPAL d'un fonctionnaire de la Division des stupéfiants nécessiterait soit la création d'un nouveau poste, soit le retrait du fonctionnaire détaché en Extrême-Orient à la fin de la tournée d'étude qu'il effectue actuellement.

84. Le Conseil, dans la partie E de la résolution 914 (XXXIV), a approuvé la proposition tendant à détacher un fonctionnaire en Amérique latine à titre expérimental, pour une période initiale de deux ans, étant entendu que ce fonctionnaire viendrait s'ajouter au présent effectif de la Division des stupéfiants. Le crédit de 16 000 dollars demandé pour 1963 concerne un fonctionnaire de la classe P-4 et une secrétaire recrutée localement (14 700 dollars) ainsi que les frais de déplacement dans la région pour la première année (1 300 dollars).

/...

| <u>Crédits demandés</u>   | <u>Dollars</u> |
|---|----------------|
| Chapitre 3, article premier. Postes permanents .....  | 10 000         |
| Chapitre 4. Dépenses communes de personnel .....  | 4 700          |
| Chapitre 5, article II. Frais de voyage du personnel en mission<br>(abstraction faite des sessions) ..... | 1 300          |
| Total   | <u>16 000</u>  |

b) Convention unique de 1961

85. La Commission, à sa dix-septième session, a demandé la préparation, pour le milieu de l'année 1963, d'un Commentaire et d'un Guide administratif pour l'application de la Convention unique de 1961. Dans la partie D de la résolution 914 (XXXIV), le Conseil a approuvé cette recommandation. Bien que le Secrétariat doive se charger de la plus grande partie de l'exécution de ce travail, il devra nécessairement faire appel à des consultants de l'extérieur en raison de la date limite fixée pour l'achèvement de cette tâche. On pense qu'il faudra au minimum les services d'un consultant pendant dix mois pour préparer le Commentaire et d'un consultant pendant quatre mois pour préparer le Guide administratif. En outre, la préparation du Commentaire devra être entreprise dès 1962. Compte tenu du fait que le Commentaire sur la Convention de 1931 comptait 350 pages, on prévoit que le Commentaire sur la Convention unique de 1961 n'en comptera pas moins de 500.

86. Les crédits supplémentaires nécessaires pour ce projet sont évalués à 16 000 dollars pour les honoraires et les frais de voyage des consultants - dont 4 000 dollars pour les dépenses de 1962 et le solde pour 1963 -, 7 200 dollars pour la traduction et 13 500 dollars pour les frais d'impression.

| <u>Crédits demandés</u>   | <u>Dollars</u> |
|---|----------------|
| Chapitre 3, article III. Autre personnel temporaire .....               | 19 200         |
| Chapitre 11, article VI. Autres travaux contractuels d'imprimerie ..... | 13 500         |
| Total   | <u>32 700</u>  |

/...

Administration publique et envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration

87. Dans la résolution 907 (XXXIV), le Conseil prend acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général (E/3630) et demande instamment, en particulier, que tout soit mis en oeuvre pour accroître les moyens de former le personnel administratif clef dans les pays en voie de développement. Il reconnaît également que d'autres mesures devront être prises pour que le programme OPEX réponde mieux aux besoins existants. Une mesure importante à cet égard serait d'accroître les effectifs du personnel OPEX qu'il est financièrement possible d'engager au cours d'une année donnée. Le Secrétaire général tient à faire observer à cet égard que les crédits nécessaires uniquement pour conserver en 1963 le personnel engagé en 1962 seraient de l'ordre de 900 000 dollars, alors que les crédits prévus actuellement pour le programme OPEX s'élèvent à 850 000 dollars. C'est là un élément dont l'Assemblée souhaitera sans doute tenir compte lorsqu'elle examinera les crédits qu'il convient d'ouvrir en 1963 pour les Programmes techniques (chapitre 16, article II).

Effectif de la Division de l'administration publique

88. Pour permettre à l'ONU de travailler de façon plus satisfaisante à accroître les moyens de formation et à améliorer le programme OPEX, il est indispensable d'augmenter l'effectif des services organiques qui ont, d'un point de vue général et central, la charge du programme d'administration publique des Nations Unies. La Division de l'administration publique se compose actuellement d'un directeur et de sept administrateurs. A ce personnel, il convient d'ajouter cinq spécialistes nommés au titre du projet interrégional permanent qui est financé sur les fonds prévus à cet effet au chapitre 16. Bien que ces spécialistes puissent rester attachés à la Division en 1963, il conviendra malgré tout d'accroître l'effectif du personnel permanent de la Division en raison de l'expansion des activités du domaine de l'administration publique qui est envisagée dans le rapport publié sous la cote E/3630. Il convient de noter à cet égard que, depuis 1960, la Division ne compte toujours que huit postes d'administrateurs alors que les activités de recherche et d'exécution se sont accrues. Le Secrétaire général demande donc

/...

pour 1963 trois nouveaux postes d'administrateurs (deux de la classe P-4 et un de la classe P-3), plus le personnel du secrétariat nécessaire (deux postes de la classe G-3). En admettant que l'on puisse en 1964 continuer à utiliser les fonds du projet interrégional, on prévoit pour 1964 un accroissement analogue de l'effectif de la Division (trois nouveaux administrateurs et deux nouveaux agents des services généraux).

89. Au niveau régional, on propose d'accroître par priorité le nombre des conseillers régionaux employés au titre de l'assistance technique à l'aide des fonds déjà disponibles pour les programmes généraux d'administration publique en dehors de l'CPEX.

90. Des consultations plus nombreuses et une meilleure coordination entre le Siège et les régions sont nécessaires, de sorte qu'il faudrait en outre prévoir un crédit annuel de 6 000 dollars pour les frais de voyage des fonctionnaires supérieurs.

| <u>Crédits demandés</u>   | <u>Dollars</u> |
|---|----------------|
| Chapitre, article premier. Postes permanents .....  | 30 500         |
| Chapitre 4. Dépenses communes de personnel .....  | 16 500         |
| Chapitre 5, article II. Frais de voyage du personnel en mission<br>(abstraction faite des sessions) ..... | 6 000          |
|   | <u>53 000</u>  |

ANNEXE I

Récapitulation des nouveaux postes permanents demandés

| Domaine d'activité<br>et référence          | Postes d'administrateur |          |          |          |          |           | Postes d'agent<br>des services généraux |
|---|-------------------------|----------|----------|----------|----------|-----------|---|
|   | D-1                     | P-5      | P-4      | P-3      | P-2      | TOTAL     |   |
| Développement indus-<br>triel (par. 29)     | -                       | -        | 1        | 2        | 1        | 4         | 3                                       |
| Ressources hydrau-<br>liques (par. 36 à 38) | 1                       | 1        | -        | -        | -        | 2         | 5                                       |
| Statistiques du<br>commerce (par. 44)       | -                       | -        | -        | -        | -        | -         | 1                                       |
| Habitation (par. 56)                        | -                       | -        | 1        | -        | -        | 1         | 1                                       |
| Droits de l'homme<br>(par. 77)              | -                       | -        | -        | 1        | -        | 1         | 1                                       |
| Contrôle des stupé-<br>fiants (par. 84)     | -                       | -        | 1        | -        | -        | 1         | 1 <sup>1/</sup>                         |
| Administration<br>publique (par. 88)        | -                       | -        | 2        | 1        | -        | 3         | 2                                       |
|   | <u>1</u>                | <u>1</u> | <u>5</u> | <u>4</u> | <u>1</u> | <u>12</u> | <u>14</u>                               |

<sup>1/</sup> Recrutement local (Santiago).

/...



ANNEXE II

Etat récapitulatif des crédits supplémentaires demandés pour 1963  
répartis par domaine d'activité

| <u>Référence aux paragraphes du présent rapport</u> | <u>Activité</u>  | <u>Chapitre du budget</u> | <u>Objet</u>                      | <u>Montant (Dollars)</u> |
|---|--|---------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| Par. 15   | Voyages et tourisme  | 2                         | Conférence                        | 25 000                   |
| Par. 17 à 21  | Banque africaine de développement  | 3                         | Personnel temporaire              | 5 000                    |
|   |  | 3                         | Experts engagés à titre personnel | 17 500                   |
|   |  | 5                         | Frais de voyage du personnel      | 4 000                    |
|   |  | 10                        | Frais généraux                    | 2 000                    |
| Par. 22 à 34  | Développement industriel   | 3                         | Postes permanents                 | 38 100                   |
|   |  | 4                         | Dépenses communes de personnel    | 18 100                   |
|   |  | 5                         | Frais de voyage du personnel      | 2 000                    |
| Par. 35 à 38  | Centre de mise en valeur des ressources hydrauliques                           | 3                         | Postes permanents                 | 40 300                   |
|   |  | 4                         | Dépenses communes de personnel    | 15 500                   |
| Par. 39   | Mise en valeur des ressources hydrauliques : programme d'action coordonnée     | 5                         | Frais de voyage du personnel      | 3 000                    |
| Par. 41 à 48  | Elaboration des statistiques du commerce extérieur à l'aide d'une calculatrice | 3                         | Postes permanents                 | 4 600                    |

| <u>Référence aux paragraphes du présent rapport</u> | <u>Activité</u>  | <u>Chapitre du budget</u> | <u>Objet</u>                      | <u>Montant (Dollars)</u> |
|---|--|---------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
|   |  |                           | Services contractuels             | 90 000                   |
|   |  | 3                         | Dépenses communes de personnel    | 1 100                    |
|   |  | 4                         | Travaux contractuels d'imprimerie | 13 000                   |
|   |  | 11                        |                                   |                          |
| Par. 49-50  | Revision de la publication " <u>Aperçu de l'expansion industrielle</u> "   | 11                        | Imprimerie                        | 55 000                   |
| Par. 52 à 54  | Directives en vue d'un développement équilibré dans le secteur social      | 3                         | Experts engagés à titre personnel | 14 600                   |
|   |  | 5                         | Frais de voyage du personnel      | 5 000                    |
| Par. 55-56  | Comité de l'habitation, de la construction et de la planification physique | 3                         | Postes permanents                 | 11 900                   |
|   |  | 4                         | Dépenses communes de personnel    | 5 900                    |
| Par. 57   | Publication du rapport d'experts sur l'habitation                          | 11                        | Travaux contractuels d'imprimerie | 3 100                    |
| Par. 58 à 60  | Revision du programme de service social                                    | 3                         | Experts engagés à titre personnel | 30 000                   |
| Par. 61   | Publication du rapport sur la réforme agraire                              | 11                        | Travaux contractuels d'imprimerie | 8 500                    |
| Par. 66 à 68  | Comité préparatoire de la conférence sur le commerce et le développement   | 3                         | Consultants                       | 6 000                    |

| <u>Référence aux paragraphes du présent rapport</u> | <u>Activité</u>   | <u>Chapitre du budget</u> | <u>Objet</u>                      | <u>Montant (Dollars)</u> |
|---|---|---------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| Par. 69-70  | Evaluation des activités touchant le commerce des produits de base  | 3                         | Groupe spécial d'experts          | 17 500                   |
| Par. 74   | Publications de la CEE  | 11                        | Publications périodiques          | 2 100                    |
|   |   | 11                        | Etudes et rapports                | 13 500                   |
| Par. 77-78  | Guide des institutions et procédures légales nationales pour la protection ou le développement des droits de l'homme  | 3                         | Postes permanents                 | 10 400                   |
|   |   | 4                         | Dépenses communes de personnel    | 5 600                    |
| Par. 83-84  | Détachement d'un fonctionnaire de la Division des stupéfiants en Amérique latine                                      | 3                         | Postes permanents                 | 10 000                   |
|   |   | 4                         | Dépenses communes de personnel    | 4 700                    |
|   |   | 5                         | Frais de voyage du personnel      | 1 300                    |
| Par. 85-86  | Commentaire et guide administratif pour l'application de la Convention unique de 1961 sur le contrôle des stupéfiants | 3                         | Experts engagés à titre personnel | 12 000                   |

/...

| <u>Référence aux paragraphes du présent rapport</u> | <u>Activité</u>                                      | <u>Chapitre du budget</u> | <u>Objet</u>                   | <u>Montant (Dollars)</u> |
|---|--|---------------------------|--------------------------------|--------------------------|
|   |  |                           | Personnel temporaire           | 7 200                    |
|   |  | 3<br>11                   | Imprimerie                     | 13 500                   |
| Par. 88 à 90  | Effectif de la Division de l'administration publique |                           | Postes permanents              | 30 500                   |
|   |  | 3                         | Dépenses communes de personnel | 15 500                   |
|   |  | 4                         | Frais de voyage du personnel   | 6 000                    |
|   |  | 5                         |                                |                          |
|   |  |                           | Total                          | <u>578 000</u>           |

ANNEXE III

Etat récapitulatif des crédits supplémentaires demandés, par chapitre du budget

I) Prévisions de dépenses

| <u>Chapitre</u>  | <u>Montant</u><br>(Dollars) | <u>Objet</u>   |
|--|-----------------------------|--|
| <u>Chapitre 2.</u> Réunions et conférences<br>spéciales                              | 25 000                      | Montant minimum à prévoir pour la<br>Conférence sur les voyages et<br>le tourisme  |
| <u>Chapitre 3.</u> Traitements et salaires<br>Article premier - Postes<br>permanents | 145 800                     | Développement industriel (38 100);<br>ressources hydrauliques (40 300);<br>élaboration des statistiques du<br>commerce à l'aide d'une calcu-<br>latrice (4 600); Comité de l'habi-<br>tation (11 900): guide des<br>procédures pour la protection ou<br>le développement des droits de<br>l'homme (10 400); détachement<br>d'un fonctionnaire de la Division<br>des stupéfiants (10 000);<br>Division de l'administration<br>publique (30 500).  |
| Article III - Autre personnel<br>supplémentaire                                      | <u>199 800</u> 345 600      | Banque africaine de développement<br>(22 500); élaboration des statis-<br>tiques du commerce à l'aide d'une<br>calculatrice (90 000); directives<br>à suivre en vue d'un développement<br>équilibré dans le secteur social<br>(14 600); évaluation des services<br>sociaux (30 000); comité prépa-<br>ratoire de la Conférence sur le<br>commerce et le développement<br>(6 000); évaluation des activités<br>touchant le commerce des produits<br>de base (17 500); commentaire et<br>guide pour l'application de la<br>Convention unique (19 200). |

/...

I) Prévisions de dépenses (suite)

| <u>Chapitre</u>   | <u>Montant</u><br>(Dollars) | <u>Objet</u>   |
|---|-----------------------------|--|
| <u>Chapitre 4.</u> Dépenses communes<br>de personnel                              | 67 400                      | Développement industriel (18 100);<br>ressources hydrauliques (15 500);<br>élaboration des statistiques du<br>commerce à l'aide d'une calcu-<br>latrice (1 100); Comité de l'habi-<br>tation (5 900); étude sur les<br>droits de l'homme (5 600);<br>détachement d'un fonctionnaire de<br>la Division des stupéfiants<br>(4 700); Division de l'adminis-<br>tration publique (16 500).   |
| <u>Chapitre 5.</u> Frais de voyage du<br>personnel                                | 29 300                      | Banque africaine de développement<br>(4 000); développement industriel<br>(10 000); ressources hydrauliques<br>(3 000); directives à suivre en<br>vue d'un développement équilibré<br>dans le secteur social (5 000);<br>détachement d'un fonctionnaire de<br>la Division des stupéfiants<br>(1 300); Division de l'adminis-<br>tration publique (6 000).  |
| <u>Chapitre 10.</u> Frais généraux  | 2 000                       | Banque africaine de développement  |
| <u>Chapitre 11.</u> Imprimerie<br>Article II - Publications<br>périodiques 15 100 |                             | Elaboration des statistiques du<br>commerce international à l'aide<br>d'une calculatrice (13 000);<br><u>Aperçu de l'expansion indus-<br/>trielle</u> (55 000); rapport du<br>groupe spécial d'experts sur<br>l'habitation (3 100); rapport sur<br>la réforme agraire (8 500);<br>publications périodiques de la<br>CEE (2 100); études et rapports<br>de la CEE (13 500); commentaire<br>et guide pour l'application de la<br>Convention unique (13 500). |
| Article III - Etudes et rapports<br><u>93 600</u>                                 | 108 700                     |  |
|   | <u>578 000</u>              |  |
| Total   | <u>578 000</u>              |  |

II) Prévision de recettes

|  |        |
|--|--------|
| Contributions du personnel<br>(augmentation) | 28 000 |
|  | -----  |